



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
d'Ille-et-Vilaine

PLAN DE LUTTE

# CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

DANS LES SECTEURS DE LA **JEUNESSE**  
ET DES **SPORTS**

Plan départemental de lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ille-et-Vilaine

**2025 - 2027**

# ELEMENTS INTRODUCTIFS

Lancé le 8 mars 2023, le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027 « Toutes et tous égaux » affirme une volonté gouvernementale de lutter contre les violences sexuelles et sexistes et la nécessité de mener un véritable changement culturel autour de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport annuel 2024 du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE), intitulé « S'attaquer aux racines du sexisme » fait état des inégalités qui perdurent entre les femmes et les hommes, des stéréotypes encore bien ancrés, et des violences qui ne reculent pas. Il rappelle les liens de causalité entre sexisme et violences envers les femmes : « *cette persistance du sexisme est à l'origine de violences plus graves envers les femmes, dont le nombre ne diminue pas, voire augmente dans certaines sphères* » (rapport HCE 2024).

En matière d'animation enfance jeunesse, dans un avis rendu le 11 mai 2023, le comité de filière Animation rappelle que « *les accueils collectifs de mineurs (ACM) peuvent être confrontés à des problèmes de violences sexuelles et sexistes qu'il leur appartient de prévenir et auxquels ils doivent apporter des réponses. Les ACM sont aussi des lieux de vie des mineurs où des violences extérieures peuvent être régulièrement détectées. Enfin, et surtout, les ACM sont des structures éducatives où le vivre-ensemble, le respect d'autrui et l'égalité, notamment de genres, sont des valeurs cardinales* ».

Pour ce qui concerne le champ du sport, dans un avis rendu le 25 janvier 2024 sur les violences sexuelles et sexistes dans le sport, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) appelle à « *un changement de paradigme souhaitable et nécessaire [...] La place et le rôle que tient le sport dans les récits pédagogique et médiatique doivent ensuite être élargis à d'autres valeurs éthiques que la seule victoire. Il s'agit d'enraciner au cœur des pratiques sportives mêmes, l'idée que le corps de l'autre n'est ni réductible à son propre désir, ni un trophée à conquérir de haute lutte. Cela requiert que la question du consentement soit rappelée dans les milieux sportifs, et qu'une nouvelle culture sportive soit développée davantage axée sur la coopération, sur une implication solidaire et respectueuse de l'Autre, en lien avec la promotion de l'égalité des sexes et du respect de l'intégrité physique de chacune et chacun* ».

Ainsi, rapports ou avis issus d'instances nationales et politiques gouvernementales convergent dans leurs recommandations et orientations sur la nécessité de travailler dès l'enfance, à l'école, en dehors de l'école et au sein des familles, sur ces enjeux d'égalité comme facteurs de prévention des violences sexistes et sexuelles.

Conformément à l'instruction conjointe de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et de la Direction des sports, du 2 juillet 2024, ce plan départemental de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les secteurs de la jeunesse et des sports précise les axes prioritaires poursuivis par le service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine, en lien avec ses partenaires institutionnels et associatifs.

## MARC TEULIER

Directeur académique des services de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine.



Dans les structures de l'éducation populaire, de la jeunesse et des sports, comme dans les établissements scolaires, en chaque endroit où l'éducation et l'émancipation du citoyen se joue, l'égalité et la protection de l'intégrité physique et morale de toutes et tous est une promesse Républicaine.

Atteindre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes implique d'éveiller les consciences face aux inégalités persistantes et de combattre avec ténacité tout propos ou injustice qui porte atteinte à la dignité de l'individu et nourrit ces inégalités. Cet éveil passe nécessairement par une action éducative au long court.

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles, au même titre que toute autre violence inadmissible au sein des établissements scolaires, des structures de jeunesse et des établissements sportifs, s'inscrit pleinement dans cette démarche éducative, dans une perspective préventive. Et face aux actes qui ne respecteraient pas les valeurs de la République, il convient de répondre avec intransigeance par les mesures nécessaires et proportionnées.

La Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine, en lien avec les compétences du préfet de département, s'emploie à faire de cette politique interministérielle un axe prioritaire de son action en matière de jeunesse, d'engagement et de sport.

Il faut souligner le partenariat du service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports (SDJES) avec les associations locales qui contribuent à sensibiliser et former les acteurs de la jeunesse et des sports sur ces thématiques.

En 2024, le SDJES aura mené plus de 200 actions de contrôle et d'évaluation des structures jeunesse et sport, couvert 42 enquêtes administratives, auditionné 120 personnes dans le cadre de ses procédures d'enquête, présenté 8 dossiers devant la commission départementale compétente en matière d'interdiction des fonctions visées par le code du sport ou le code de l'action sociale et des familles, prononcé 55 incapacités dans le cadre du contrôle d'honorabilité des éducateurs et animateurs.

La Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine, par ce plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, poursuit et consolide son action au service des politiques publiques de jeunesse, d'engagement et de sport.



# UN PLAN EN 3 AXES

Le plan départemental de lutte contre les violences sexistes et sexuelles porté par le service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports d'Ille-et-Vilaine (SDJES) s'inscrit dans la continuité d'un projet de service qui a ciblé comme axes prioritaires de travail les questions d'égalité et d'alliances éducatives. Dans la transversalité des compétences du SDJES, en matière de politiques éducatives et sportives, d'engagement, de vie associative, et de protection des usagers, le présent plan s'articule autour de trois axes prioritaires.

**AXE 1    DIFFUSER LA CULTURE DE L'EGALITE**

**AXE 2    PROMOUVOIR LE RESPECT ET LA MISE EN ŒUVRE DES OBLIGATIONS LEGALES ET DES PRINCIPES DEONTOLOGIQUES PROPRES AUX ACTEURS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

**AXE 3    FAVORISER LA LIBERATION DE LA PAROLE DES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES**

## UNE ACTION PUBLIQUE PARTENARIALE

Les actions portées par le SDJES d'Ille-et-Vilaine font l'objet d'un dialogue et d'un suivi avec les partenaires publics du territoire. Elles contribuent ainsi au schéma directeur départemental de lutte contre les violences faites aux femmes piloté par la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité (Préfecture d'Ille-et-Vilaine). Elles s'inscrivent en complémentarité des compétences portées par la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Bretagne (DRAJES). Le SDJES d'Ille-et-Vilaine coopère également avec les collectivités, notamment pour coordonner ses actions avec celles du Département d'Ille-et-Vilaine et celles de la Région Bretagne. Ce dialogue contribue à l'articulation et à la cohérence de l'action publique et alimente l'observation territoriale des phénomènes liés aux violences sexistes et sexuelles. Enfin, le SDJES coordonne ses enquêtes administratives en lien avec les services du Ministère de la justice dès lors que les faits concernent le périmètre du code de procédure pénal.

Cette action publique ne pourrait exister sans l'engagement des acteurs associatifs qui contribuent à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, au vivre ensemble et au développement d'une citoyenneté participative locale. Les associations de l'éducation populaire, les associations sportives et celles qui possèdent une expertise sur les questions d'égalité et de violences sexistes et sexuelles, sont les relais de l'action publique, au plus près des citoyens.

# AXE 1

## DIFFUSER LA CULTURE DE L'ÉGALITÉ

Prévenir les violences sexistes et sexuelles, c'est s'attaquer aux racines de ces violences nous rappelle le Haut Conseil à l'Égalité. En tant qu'acteurs éducatifs, les associations d'éducation populaire et les associations sportives ont un rôle à jouer dans l'éducation à l'égalité femmes hommes, mais aussi dans l'éducation à l'empathie, au respect de l'Autre et de son intégrité, ou à tout autre facteur psychosocial favorable à l'épanouissement sain et non violent de l'individu.

« Ces violences sont à la fois l'expression et la conséquence de rapports historiquement et structurellement inégalitaires entre les femmes et les hommes, ces derniers étant très majoritaires parmi les agresseurs. Cette violence patriarcale s'exerce aussi contre les enfants, filles et garçons, dans un même schéma de domination » (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains – Kit LILIA combattre les violences sexistes et sexuelles dans le sport).

Garantir l'égalité femmes hommes implique aussi de créer les conditions d'une égalité réelle au sein de la gouvernance des structures jeunesse et sport, un travail sur la mixité des métiers, et une réflexion sur l'accès à toutes et tous aux activités proposées par chaque structure.

Pour diffuser une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes, le plan départemental de lutte contre les violences sexistes et sexuelles du SDJES d'Ille-et-Vilaine prévoit les objectifs suivants.

- Valoriser les ressources utiles pour les acteurs jeunesse et sport, et construire de nouvelles ressources au besoin.
- Développer l'offre de formation continue à destination des professionnels, bénévoles et volontaires. Cette offre se doit d'être plurielle pour répondre à différents besoins en formation.
- Favoriser le développement de projets associatifs et éducatifs qui prennent toute la mesure des enjeux liés aux questions d'égalité et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, et plus globalement de lutte contre toute forme de discrimination.
- Veiller au respect et à la promotion des principes d'égalité femmes hommes dans toutes les politiques d'accompagnement, de financement ou d'agrément portées par le SDJES d'Ille-et-Vilaine.

# AXE 2

## PROMOUVOIR LE RESPECT ET LA MISE EN ŒUVRE DES OBLIGATIONS LEGALES ET DES PRINCIPES DEONTOLOGIQUES PROPRES AUX ACTEURS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

L'encadrement du sport français repose essentiellement sur quelques 2 millions de bénévoles, pour 250 000 éducateurs professionnels (source : Convention nationale de prévention des violences dans le sport – dossier de presse – 12 novembre 2024). La loi du 8 mars 2024 est venue renforcer le contrôle d'honorabilité des acteurs du sport en l'étendant aux bénévoles entraîneurs, juges, arbitres et dirigeants. Cette extension législative implique de nouvelles responsabilités et obligations pour les dirigeants associatifs, parfois méconnues et pas toujours pleinement mises en œuvre.

Concernant les accueils collectifs de mineurs, chaque année, plus de 1 800 000 contrôles d'honorabilité sont effectués (source : site jeunes.gouv.fr).

Ce contrôle de l'honorabilité implique pleinement les SDJES dans leur travail de traitement des déclarations effectuées par les accueils collectifs de mineurs et les fédérations sportives. Il implique également une mobilisation des agents sur des actions de contrôle et d'évaluation, permettant in-situ de s'assurer du respect de l'obligation de déclaration.

En 2025, le ministère des sports a par ailleurs demandé à l'ensemble des fédérations sportives de disposer d'un plan de prévention des violences, celui-ci étant une condition au renouvellement de leur agrément. Il convient de s'assurer que les dispositions de ces plans soient mises en œuvre jusqu'à l'échelle départementale et locale.

En ce sens, le plan départemental de prévention des violences sexistes et sexuelles du SDJES d'Ille-et-Vilaine, poursuit les objectifs suivants.

- Communiquer et accompagner les acteurs de la jeunesse et des sports pour une meilleure connaissance du cadre légal et réglementaire en matière de prévention des violences.
- Diffuser des outils ressources sur la posture éducative, le rapport au corps, les gestes et propos à bannir.
- Engager un dialogue régulier avec les comités départementaux sportifs dans le suivi de la mise en œuvre locale des engagements inscrits aux plans de prévention des violences de leurs fédérations d'affiliation.
- Développer des actions de contrôle et d'accompagnement de ces structures spécifiquement dédiées à la prévention des violences sexistes et sexuelles.
- Poursuivre le traitement rigoureux de l'ensemble des alertes liées au contrôle d'honorabilité des personnes qui y sont soumises au sein des accueils collectifs de mineurs et des établissements d'activités physiques et sportives.

# AXE 3

## FAVORISER LA LIBERATION DE LA PAROLE DES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES

Pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, il faut que la peur change de camp ! La libération de la parole, dans la continuité du phénomène « #metoo », a grandement contribué à la prise en compte des violences sexistes et sexuelles et au renforcement de la réponse publique. Les enquêtes administratives concernant des faits de violences sexistes et sexuelles dans le champ du sport et de l'animation se sont multipliées massivement. Cette augmentation est révélatrice de la problématique mais sans aucun doute très loin de rendre compte de l'ampleur du phénomène si l'on se réfère aux taux de victimes qui portent plainte : 2% pour ce qui concerne les violences sexuelles non physique, 6% pour les victimes de violences sexuelles physiques (source : Rapport d'enquête 2023 Service statistique ministériel de la sécurité intérieure – Vécu et ressenti en matière de sécurité).

« Les chants de corps de garde, remarques sexistes, insultes, comportements racistes et homophobes appartiennent aussi à une partie de la « culture sportive » et s'expriment encore trop souvent en toute impunité, à l'ombre d'une omerta qui reste puissante. En cas de conflit ou de tension la pression peut s'avérer forte pour protéger le club, l'équipe, la « fédé » ainsi que la qualification et la réputation des personnes et structures impliquées » (Commission nationale consultative des droits de l'homme – avis sur les violences dans le sport – 25 janvier 2024).

Le plan départemental de prévention des violences sexistes et sexuelles du SDJES d'Ille-et-Vilaine, poursuit les objectifs suivants.

- Permettre tant aux victimes qu'aux personnes témoins d'identifier les comportements inappropriés et ainsi faciliter une prise de parole.
- Renforcer les actions de communication sur l'existence de la cellule signal-sports et les processus de signalement propres aux différents acteurs de la jeunesse et des sports.
- Développer un réseau local des référents VSS, à même de diffuser les bonnes pratiques au sein des structures jeunesse et sports (en lien avec Axe1 et Axe2), et de sécuriser les processus de recueil de la parole et de signalement.
- Accorder un caractère prioritaire à l'ouverture et au portage d'enquête administrative pour tout signalement de violences sexistes et sexuelles dont l'auteur a autorité au sein d'un accueil collectif de mineurs ou d'un établissement d'activité physique et sportive.
- Orienter les personnes victimes vers les acteurs spécialisés dans l'accompagnement et la reconstruction des victimes.



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
d'Ille-et-Vilaine

## Contact

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ille-et-Vilaine  
DSDEN d'Ille-et-Vilaine, 1 quai Dujardin CS 73145 - 35031 RENNES Cedex  
02 21 67 93 81  
[ce.sdjes35@ac-rennes.fr](mailto:ce.sdjes35@ac-rennes.fr)